

Proposition du Conseil administratif du 29 avril 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 199 200 francs destiné à l'étude du renouvellement de la machinerie scénique du Grand Théâtre de Genève, situé à la place de Neuve, sur la parcelle N° 5038, feuille N° 31, section Cité.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Au mois de mai 2014, le Conseil municipal a voté un crédit destiné à la rénovation partielle et à la création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre de Genève (GTG) ainsi qu'à la poursuite des activités du GTG hors les murs. Le chantier s'est ouvert en février 2016 et le bâtiment a été remis aux utilisateurs en février 2019.

Ces travaux d'envergure ont porté sur la réfection des installations techniques (chauffage, ventilation, électricité, sanitaire), la rénovation des espaces publics et de l'enveloppe (toiture, façades, fenêtres) et la création de nouveaux espaces de travail (locaux administratifs, salles de répétition).

La salle et la scène et ses installations techniques n'étaient pas intégrées dans cette dernière demande de crédit: il n'aurait pas été possible de procéder au remplacement de la machinerie et de l'électronique avant la révision et la remise en conformité du système électrique, faute de courant stable. Cela aurait impliqué une prolongation importante du chantier engendrant des frais supplémentaires conséquents.

Exposé des motifs

Le GTG est équipé d'une scène complète avec une machinerie de scène supérieure constituée de cintres permettant de manœuvrer verticalement des éléments de décor ou d'éclairage, et une machinerie de scène inférieure située sous le plateau de scène et dont les ponts et trappes permettent des apparitions ou des escamotages de décors ou de personnages. Les équipements mécaniques et hydrauliques datent de 1962, soit de la reconstruction après l'incendie, et affichent près de 60 années d'exploitation intensive. Les équipements scénographiques sont pilotés par un système de commande électronique qui date de l'opération incluant les cintres réalisée en 1997-1998 pour un montant de 17 millions de francs, alors que les ponts et le plancher de scène de la machinerie du dessous ont été refaits en 2006 à hauteur de 6,4 millions de francs.

La Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG) a demandé à la Ville de Genève par courrier du 6 juin 2019 de procéder à un diagnostic complet des machineries, à savoir les dispositifs hydraulique et mécanique, en sus du système de commande car ces dernières sont usées et nécessitent une réfection complète malgré les efforts soutenus en matière d'entretien et de maintenance.

La Direction du patrimoine bâti (DPBA) a mandaté le bureau d'ingénieurs spécialisés BWKi pour établir ce diagnostic. En décembre 2019, ce bureau rendait son analyse et confirmait l'urgence de remplacer le système de commande de la machinerie. La proposition PR-1399 constitue la première étape et couvre le remplacement du système de commande avec un financement privé de 5 millions de francs.

L'expertise conclut à la nécessité de rénover les équipements mécaniques et hydrauliques qui sont arrivés en fin de vie et qui répondaient aux exigences de sécurité au moment de leur construction et de leur mise en service, mais plus aujourd'hui aux normes et réglementations en vigueur. La présente proposition de crédit d'étude couvre cette deuxième étape.

Selon les normes en usage, les pièces standards ont une espérance de vie de l'ordre de vingt à trente ans et seul l'entretien attentif effectué par les personnel du GTG avec l'appui de la DPBA a permis une exploitation jusqu'à ce jour.

Actuellement, il devient de plus en plus difficile de trouver des pièces de rechange et les réparations ne seront bientôt plus possibles avec le risque de perturber le déroulement des répétitions et des spectacles.

Au niveau de la sécurité, il s'agit de mettre le dispositif aux normes actuelles pour ce qui concerne notamment les bords d'écrasement des pieds au pont de scène, le danger d'écrasement sous les podiums et les dangers de dommages matériels sur le podium.

Le but de ce crédit est de prendre en considération l'ensemble des éléments constituant la mécanique de scène supérieure (cintres) et inférieure (ponts de scène).

Cette approche, totalement indépendante de la réflexion menée au sujet du système de pilotage électronique, doit permettre de s'assurer que tous les éléments sont pris en compte afin de garantir le bon fonctionnement de la machinerie dans les vingt à trente prochaines années.

La présente demande de crédit d'étude permettra de mettre au point les divers cahiers des charges nécessaires aux appels d'offres des mandataires puis à la conduite des études menant à la demande du crédit de réalisation.

Adéquation à l'Agenda 21

Le projet résultant de cette étude sera développé afin de respecter les critères d'écoconstruction concernant l'origine et la nature des matériaux ainsi que le tri des déchets de chantier. Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Eco-bau (www.eco-bau.ch, chapitre + fiches CFC).

Estimation des coûts

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr.</i> <i>Total arrondi</i>
5	Frais secondaires et comptes d'attente		2 042 000
50	Frais de concours		20 000
501	Rétribution jury	20 000	
51	Autorisations, taxes		2 000
511	Autorisations, gabarits, taxes	0	
514	Autorisations et taxes	2 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions documents		30 000
520	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		
521	Echantillons, essais de matériaux	20 000	
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	10 000	
56	Autres frais secondaires		150 000
564	Expertises	150 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		0
583	Réserves pour imprévus		
59	Comptes d'attente pour honoraires		1 840 000
591	Architecte	50 000	
592	Ingénieur civil	100 000	
593	Ingénieur électricien	100 000	
594	Ingénieur en CV et conditionnement d'air	100 000	
595	Ingénieur en installations sanitaires	0	

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr.</i> <i>Total arrondi</i>
596	Spécialistes		
596.4	Acousticien	60 000	
596.6	Ingénieur gestion des déchets		
596.7	Expertise scénographique	1 350 000	
596.9	Ingénieur désamiantage	20 000	
597	Ingénieur en sécurité	60 000	

I. Coût total de la construction (HT) 2 042 000

Calcul des frais financiers

Arrondi à la centaine Fr.

+ TVA 7,7%	157 200
V. Total du crédit d'étude demandé (TTC)	2 199 200

Référence au 15^e plan financier d'investissement (PFI) 2020-2031 (p. 62)

Cet objet sera pris, sous le N° 043.009.36 du 15^e PFI 2020-2031, qui figure comme projet actif pour un montant de 3 millions de francs avec une année de dépôt prévue en 2020.

Budget de fonctionnement

Une éventuelle variation du budget de fonctionnement pourra être précisée une fois les études terminées, soit au moment de vous présenter le crédit de réalisation.

Charges financières

Si l'étude est suivie de la réalisation, les dépenses seront ajoutées à celles de la réalisation et amorties sur la durée totale d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en une annuité.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de janvier 2020 et ne comprennent aucune variation.

Délai de réalisation

La durée de l'étude sera d'environ une année après le vote. Une fois celle-ci terminée un crédit de réalisation sera déposé. Le début des travaux est approximativement estimé à 2023.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Service bénéficiaire: GTG.

Service gestionnaire: DPBA.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Crédit d'études pour le renouvellement de la machinerie scénique du Grand Théâtre de Genève

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Rétribution jury	20 000	
Autorisations	2 000	
Echantillons, maquette, reproduction, documents	30 000	
Expertises	150 000	
Honoraires	1 840 000	
Frais financiers (TVA, prestations personnel, intérêts)	157 200	
Coût total du projet TTC	2 199 200	

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Grand Théâtre de Genève

CHARGES		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)		
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites		
REVENUS		
40 - Impôts		
42 - Revenu des biens		
43 - Revenus divers		
45 - Dédommagements de collectivités publiques		
46 - Subventions et allocations		
Total des nouveaux revenus induits		
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement		

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2021	1 800 000		
2022	399 200		
Totaux	2 199 200		

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 199 200 francs, destiné à l'étude du remplacement de la machinerie scénique du Grand Théâtre de Genève, situé à la place de Neuve, sur la parcelle N° 5038, feuille N° 31, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 199 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier, toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.